

RIOPEL GAGNON LAROSE
S T É N O G R A P H E S O F F I C I E L S
O F F I C I A L C O U R T R E P O R T E R S

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À L'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDES DE
MODIFICATION DES TARIFS
D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC
À COMPTER DU 1er JANVIER 2026

DOSSIER : R-4303-2025

RÉGISSEURS : Me MICHEL SIMARD, président
Mme SYLVIE DURAND
M. SAMY GENNAOUI

AUDIENCE DU 24 MARS 2026

EN MODE PRÉSENTIEL

VOLUME 3

ROSA FANIZZI
STÉNOGRAPHE OFFICIELLE

COMPARUTIONS :

Me MARILOU LEFRANÇOIS
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me ADINA GEORGESCU
Me ROXANE NADEAU
avocates d'Enbridge Gaz Québec (EGQ)

INTERVENANTS :

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me ANDRÉ TURMEL
Me CHARLES TURMEL
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ) (Suite)	
Panel 4 : Stratégie d'intégrité et Projet St-Louis	
FRANCIS-OLIVIER JONCAS	
NABIL EL MAJDOUB	
NOUR AL ATROSHI	
MYRIAM LALANDE-DUBOIS	
INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU	8
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CHARLES TURMEL	25
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	30
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	32

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-4 (EGQ) : Fournir les détails permettant de justifier l'écart de coûts constaté entre les tableaux de la page 3 et la page 5 de la pièce B-0127 (Demandé par la Formation)	60

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026), ce vingt-
2 quatrième (24e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Bonjour à tous. Bienvenue à cette audience du
8 vingt-quatre (24) mars deux mille vingt-six (2026).
9 Dossier R-4303-2025 : Demande relative à
10 l'approbation du Plan d'approvisionnement et
11 demandes de modification des tarifs d'Enbridge Gaz
12 Québec à compter du 1er janvier 2026. Audience
13 tenue en présentiel. Poursuite de l'audience.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Bonjour à tous. Donc, nous allons enchaîner
16 maintenant avec le panel 4 : Stratégie d'intégrité
17 et projet Saint-Louis. Donc, Maître Georgescu, vous
18 voulez procéder à l'assermentation de vos témoins.

19 Me ADINA GEORGESCU :

20 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Madame le
21 Régisseur, Monsieur le Régisseur. Peut-être avant
22 de procéder quelques points d'intendance. Donc, les
23 réponses aux engagements 1 et 2 ont été déposées
24 hier soir. Elles sont accessibles sur le SDÉ. Pour
25 l'engagement numéro 3, il est en préparation. Mais

1 compte tenu du déplacement de la témoin qui
2 s'occupe justement d'y répondre pour retourner à
3 Toronto, des vérifications qui doivent être faites,
4 nous estimons que nous allons être en mesure de
5 déposer la réponse avant la fin de l'audience. Si
6 les choses se précisent davantage et que ça peut
7 être fait plus tôt, je pourrai vous en aviser.

8 Également, en lien avec les questions de
9 confidentialité pour cet après-midi pour le panel
10 5, ce que nous envisageons de faire, c'est que,
11 lors du panel, nous allons traiter du fond et, par
12 la suite, monsieur Tremblay va revenir sur le banc.
13 Ça n'a pas été annoncé dans le cadre de la
14 planification d'audience, parce que nous ne savions
15 pas que ça allait être un enjeu, donc un sujet à
16 discuter. Mais monsieur Tremblay va revenir sur le
17 banc après la discussion sur le fond pour traiter
18 de cette question-là particulièrement.

19 Donc, ça fait pas mal le tour des questions
20 d'intendance pour ce matin. Donc, nous serons prêts
21 à procéder avec le panel 4.

22 LE PRÉSIDENT :

23 C'est très bien. Allons-y.

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Merci. Madame la Greffière, est-ce que c'est

1 possible d'assermenter les témoins? Merci.

2

3 PREUVE D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ) (Suite)

4

5 Panel 4 : Stratégie d'intégrité et Projet St-Louis

6

7 L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026), ce vingt-
8 quatrième (24e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

9

10 FRANCIS-OLIVIER JONCAS, ingénieur, directeur des
11 Opérations et construction chez Enbridge Gaz
12 Québec, ayant une place d'affaires au 706,
13 boulevard Gréber, Gatineau (Québec);

14

15 NABIL EL MAJDOUB, économiste, conseiller aux
16 Affaires réglementaires chez Enbridge Gaz Québec,
17 ayant une place d'affaires au 706, boulevard
18 Gréber, Gatineau (Québec);

19

20 NOUR AL ATROSHI, ingénieur senior Intégrité, ayant
21 une place d'affaires au 1200, rue McGill College,
22 Montréal (Québec);

23

24 MYRIAM LALANDE-DUBOIS, superviseur aux Affaires
25 réglementaires chez Enbridge Gaz Québec, ayant une

1 place d'affaires au 706, boulevard Gréber, Gatineau
2 (Québec);

3

4 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
5 solennelle, déposent et disent :

6

7 INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU :

8 Q. **[1]** Nous allons commencer par l'adoption de la
9 présentation PowerPoint qui va être utilisée ce
10 matin par les témoins pour les fins du témoignage.
11 Madame la Greffière, est-ce que c'est possible de
12 mettre à l'écran la pièce B-0155. Je vais demander
13 à Nour , s'il vous plaît, de regarder à l'écran.
14 Est-ce que vous reconnaissez la pièce?

15 M. NOUR AL ATROSHI :

16 R. Oui.

17 Q. **[2]** Est-ce que c'est un document qui a été préparé
18 par vous ou sous votre supervision?

19 R. Oui.

20 Q. **[3]** Est-ce que vous souhaitez y apporter des
21 modifications ce matin?

22 R. Non.

23 Q. **[4]** Est-ce que vous adoptez ce document comme
24 faisant partie de votre preuve dans le cadre du
25 présent dossier?

1 R. Oui.

2 Q. **[5]** Merci. Alors la parole est à vous.

3 Mme MYRIAM LALANDE-DUBOIS :

4 R. Merci, Adina. Donc, Monsieur le Président, Madame
5 et Monsieur les Régisseurs, dans un premier temps,
6 le panel devant vous aujourd'hui traitera de la
7 stratégie d'intégrité proposée par Enbridge Gaz
8 Québec pour la gestion des actifs de son réseau de
9 distribution. Et le panel sera également disponible
10 pour répondre aux questions relatives au projet
11 Saint-Louis, pour lequel une brève présentation
12 sera également effectuée.

13 Avant de débiter officiellement la
14 présentation, l'une des raisons ayant mené au dépôt
15 de la preuve dans le présent dossier, c'est qu'en
16 juin deux mille vingt-cinq (2025) nous avons
17 déposé un premier projet d'investissement en lien
18 avec l'intégrité, qui était le projet Croissant de
19 la Paix et rue de la Sarthe, et qui avait justement
20 pour objectif d'assurer la pérennité, la sécurité
21 et l'intégrité de notre réseau de distribution.
22 Puis, comme on planifiait déposer d'autres projets
23 d'investissement similaires d'ici le prochain
24 dossier tarifaire, donc le dossier tarifaire deux
25 mille vingt-sept (2027), on a déposé la preuve au

1 présent dossier comme première étape visant à
2 présenter la stratégie d'intégrité qu'on souhaitait
3 mettre en place. Puis, cette démarche-là visait
4 vraiment à exposer, il y a une première exposition
5 à cette stratégie-là pour montrer l'approche qui va
6 guider nos prochaines interventions, bien que
7 certains travaux soient toujours en cours
8 d'exécution, d'élaboration, comme vous avez pu
9 voir, à travers le dossier, à travers les questions
10 posées en DDR.

11 Donc, à l'instant, je vais céder la parole
12 à mon collègue. Il pourra présenter tout d'abord le
13 contexte qui entourait la mise en place de cette
14 stratégie-là. Donc, je cède la parole à Nour.

15 M. NOUR AL ATROSHI :

16 R. Merci. Nour Al Atroshi, ingénieur en intégrité.
17 Allez sur la première « slide » s'il vous plaît.
18 Historiquement, la gestion de l'intégrité du réseau
19 d'EGQ reposait surtout sur des interventions
20 déclenchées par des événements ou des
21 problématiques identifiées au fil du temps. Au
22 cours des dernières années, nous avons observé une
23 augmentation des interventions liées à l'intégrité,
24 notamment sur certains types d'actif plus anciens.
25 Ça nous a amené à conclure qu'il devenait

1 nécessaire de structurer davantage notre approche
2 afin d'anticiper les enjeux plutôt que d'y réagir.

3 L'approche en place permettait de corriger
4 les situations problématiques lorsqu'elles étaient
5 détectées, mais elle ne reposait pas sur vision
6 intégrée du risque à l'échelle du réseau. Les
7 priorités établies de façon plus ponctuelle en
8 fonction des incidents ou des constats terrain,
9 sans cadre formalisé, de priorisation globale.
10 Cette approche a donc aujourd'hui ses limites dans
11 un contexte de vieillissement des actifs. Le réseau
12 de distribution est composé en grande majorité
13 d'actifs enfouis, dont l'inspection est plus
14 complexe et plus coûteuse. Plusieurs de ces actifs
15 ont été installés il y a plusieurs décennies. Dans
16 ce contexte, il devient essentiel de mieux cibler
17 les interventions à réaliser et afin d'éviter des
18 inspections et des remplacements non nécessaires,
19 tout en assurant un haut niveau de sécurité.

20 La stratégie d'intégrité propose un virage
21 vers une approche proactive, structurée et
22 documentée. L'objectif est de planifier les
23 interventions en amont plutôt que de réagir aux
24 défaillances, en s'appuyant sur une analyse
25 rigoureuse sur l'état des actifs et les risques

1 associés.

2 Concrètement, donc la stratégie repose sur
3 la réalisation d'un bilan annuel de santé des
4 actifs, qui va permettre d'évaluer leur état, leur
5 durée de vie résiduelle et leur probabilité de
6 défaillance. Ce bilan constitue la base factuelle
7 sur laquelle les décisions d'intervention seront
8 prises. La priorisation ne se fait plus uniquement
9 sur l'âge ou le type d'actif, mais sur une analyse
10 combinant la probabilité de défaillance et les
11 conséquences potentielles. Cette approche permet de
12 concentrer les ressources là où les risques sont
13 les plus élevés, tant au point de vue de la
14 sécurité que de la fiabilité du réseau.

15 Enfin, la stratégie s'appuie sur les
16 pratiques déjà éprouvées au sein d'Enbridge Gaz,
17 qui dispose d'une expérience reconnue en matière de
18 gestion de l'intégrité sur des réseaux de plus
19 grande envergure. EGQ adapte ses outils et ses
20 processus à sa réalité opérationnelle, ce qui
21 permet de réduire les risques et d'accélérer la
22 mise en oeuvre. Cet état des lieux explique
23 pourquoi EGQ considère qu'un changement d'approche
24 est nécessaire. La diapo suivante va nous présenter
25 les raisons qui justifient les virages et les

1 bénéfiques attendus. On va passer à la prochaine,
2 merci.

3 Alors, cette stratégie marque un virage
4 important dans la façon dont EGQ gère l'intégrité
5 de son réseau. On passe d'une logique
6 principalement axée sur des interventions
7 ponctuelles à une vision intégrée planifiée à
8 l'échelle du réseau. L'objectif n'est pas de faire
9 plus d'interventions, mais de faire les bonnes
10 interventions au bon moment.

11 Concrètement, cela signifie que les
12 décisions ne sont plus prises uniquement en
13 réaction à un événement isolé. Elles seront
14 désormais intégrées dans une planification globale
15 qui tient compte de l'ensemble des actifs, de leur
16 état, de leur évolution et des risques associés.
17 Cette approche permet de mieux coordonner les
18 travaux et d'éviter les interventions répétitives
19 et non optimales.

20 Les décisions d'intervention reposent
21 maintenant sur des données concrètes, une
22 modélisation des défaillances et une analyse
23 structurée des risques. Cela permet d'objectiver
24 les choix de réduire la part de subjectivité et
25 d'assurer une cohérence dans la priorisation des

1 investissements. Ce virage stratégique vise à
2 générer des bénéfices tangibles tant sur le plan
3 opérationnel que pour la clientèle.

4 En anticipant les défaillances
5 potentielles, la stratégie permet de réduire le
6 nombre d'interventions urgentes qui sont
7 généralement plus coûteuses, plus complexes et plus
8 perturbatrices pour les clients. L'objectif est de
9 remplacer l'urgence par la planification.

10 La priorisation basée sur le risque permet
11 d'allouer les ressources humaines et financières là
12 où elles ont le plus d'impact. Cela contribue à une
13 utilisation plus efficiente des budgets sans
14 compromettre la sécurité ou la fiabilité du réseau.

15 En ciblant en priorité les actifs
16 présentant les risques les plus élevés, la
17 stratégie contribue directement à améliorer la
18 sécurité publique et la fiabilité du réseau qui
19 demeurent les objectifs premiers d'EGQ.

20 Finalement, cette approche est susceptible
21 d'entraîner des économies à moins et à long terme,
22 notamment en réduisant les interventions réactives
23 et en améliorant la planification. À ce stade, EGQ
24 ne prétend pas quantifier une économie globale
25 nette, mais s'engage à démontrer ses bénéfices. Je

1 passe la parole à ma collègue Myriam.

2 Mme MYRIAM LALANDE-DUBOIS :

3 R. On peut aller à la prochaine diapositive. Donc,
4 nous allons faire un retour rapide sur les preuves
5 des intervenants. Donc, tout d'abord, le RTIEÉ.
6 Donc, on constate que le RTIEÉ, face à la stratégie
7 d'intégrité reconnaît notamment le potentiel
8 d'économie financière à moyen, long terme, ainsi
9 que la réduction des risques.

10 Et ici, on peut aller à la prochaine diapo,
11 s'il vous plaît. Donc, la FCEI cependant soumet que
12 l'approbation des futures mesures visées par le
13 programme devrait être conditionnelle à certaines
14 démonstrations. Et également, la FCEI demande à la
15 Régie d'exiger qu'on produise ces démonstrations-là
16 parallèles au dépôt du premier bilan dans le cadre
17 de notre prochain dossier tarifaire.

18 Donc, ici, nous sommes d'avis que les
19 préoccupations soulevées par la FCEI correspondent
20 déjà au cadre réglementaire en vigueur. C'est-à-
21 dire que ces éléments-là font partie intégrante des
22 analyses qui seront déposées à l'appui des demandes
23 d'investissement de plus d'un point deux million de
24 dollars (1,2 M\$) - ce qui nous est demandé pour les
25 projets d'investissement - et que ces demandes-là

1 sont soumises à l'analyse dans le cadre du
2 processus réglementaire.

3 Donc, c'est certain que nous allons
4 continuer en ce sens. Donc, le prochain... le plan
5 pluriannuel sera déposé dans le dossier tarifaire
6 deux mille vingt-sept (2027) et ceci, par la suite,
7 ce qui va en découler, les projets d'investissement
8 qui seront d'un point deux million (1,2 M\$) et
9 plus, il y aura séparément des demandes
10 d'investissement qui seront soumises à la Régie.

11 Donc, c'est ce qui conclut la section
12 portant sur la stratégie d'intégrité. Je vais céder
13 maintenant la parole à mon collègue, Francis-
14 Olivier Joncas, qui va aborder le prochain volet,
15 c'est-à-dire le projet Saint-Louis, si on peut
16 changer de diapositive.

17 M. FRANCIS-OLIVIER JONCAS :

18 R. Oui, merci. J'aimerais parler un peu du projet
19 Saint-Louis pour rappeler le contexte du projet et
20 puis aussi comment on fonctionne pour faire des
21 projets de cette envergure-là chez Enbridge Gaz
22 Québec.

23 Donc, j'aimerais rappeler que le projet
24 consistait à installer une nouvelle canalisation de
25 six pouces (6 po) majoritairement en plastique,

1 cent cinquante mètres (150 m) de longueur, avec un
2 petit peu d'acier pour raccorder au réseau
3 existant, environ cinq mètres (5 m).

4 Ce projet visait à rétablir les pressions
5 navales du réseau par l'entremise d'un
6 renforcement, notamment en raison de la fermeture
7 d'une canalisation située sur la rue
8 Jacques-Cartier à la hauteur du réseau Moreau.

9 Cette canalisation-là avait été abandonnée,
10 parce qu'elle était à risque de bris advenant un
11 effondrement de la rue lors d'une crue printanière.
12 D'ailleurs, une section où se trouvait cette
13 conduite avait d'ailleurs été inondée de manière
14 répétée depuis deux mille dix-sept (2017).

15 Ce projet-là avait été prévu initialement
16 en vingt vingt et un (2021), mais a été reporté à
17 plusieurs reprises étant donné la capacité de
18 l'équipe de construction et la priorisation
19 d'autres projets. Donc, ça, c'était la raison pour
20 laquelle on devait faire ce projet-là. Le projet a
21 été construit en vingt vingt-quatre (2024), durant
22 l'été vingt vingt-quatre (2024).

23 Le plan de projet, comment on fonctionne
24 chez Enbridge Gaz Québec, pour un projet comme ça,
25 on doit obtenir des informations sur

1 l'environnement. Donc, on va aller sur le terrain,
2 on va relever des informations par rapport à ce qui
3 peut être vu au niveau de la rue, par exemple, des
4 piédestal, des poteaux, et caetera, la largeur de
5 la rue, l'état de la rue, l'état du trafic, et
6 caetera. On obtient cette information-là
7 visuellement en allant sur le terrain. Et aussi, on
8 obtient d'autres informations par rapport aux
9 relevés topographiques.

10 Donc, on a une idée générale de ce qui se
11 trouve sous le sol d'après les plans qui nous sont
12 fournis ou les relevés qu'on est capable d'obtenir.
13 C'est l'information qui est disponible au moment
14 d'élaborer le plan de projet. Donc, cette
15 information-là, elle peut être différente de la
16 réalité - ce qu'on va voir dans le cas de ce
17 projet-ci - mais c'est l'information qui est
18 obtenue dans la plupart des projets de cette
19 nature-là, c'est comme ça qu'on fonctionne.

20 Donc, à ce moment-là, l'information qu'on
21 avait avant de commencer la construction nous
22 indiquait que la méthode de construction qui devait
23 être privilégiée était l'installation par forage
24 directionnel. Parce que vu l'état de la rue, de
25 l'environnement, ça aurait été plus cher de faire

1 le projet en tranchées ouvertes. Donc, ça a été la
2 méthode qui a été privilégiée dans l'estimation et
3 dans la préparation du projet. Donc, l'équipe se
4 prépare à faire un projet de forage directionnel.
5 En préparation au forage, on doit faire des
6 investigations par rapport aux branchements
7 d'égouts des clients.

8 Ça, ça s'appelle un PSSL dans le jargon.
9 C'est fait pour obtenir une localisation des
10 branchements d'égouts pour éviter que lorsqu'on
11 fore, on fore à travers les branchements d'égouts.
12 Ce qui entraîne des coûts, pas nécessairement tout
13 de suite en construction, mais ça peut être
14 plusieurs années plus tard, des coûts
15 supplémentaires par la suite. Et aussi, c'est un
16 enjeu de sécurité à cause que si un client décide
17 de... il voit qu'il y a une perturbation dans leur
18 service d'égouts, il y a un problème, un plombier
19 arrive, va essayer de déboucher l'égout, c'est
20 arrivé que ça perfore des tuyaux de gaz et que du
21 gaz s'échappe dans les maisons. Donc, c'est un
22 enjeu de sécurité également. Donc, ces
23 investigations seront absolument nécessaires pour
24 pouvoir faire du forage directionnel. C'est dans
25 nos procédures. Donc, l'équipe qui s'attend à faire

1 un forage doit ordonner ces investigations-là.

2 Il y a eu quelques retards dans le projet,
3 malheureusement, en vingt vingt-quatre (2024),
4 notamment dus justement à la préparation pour des
5 inondations. C'est des choses qui reviennent
6 régulièrement. Donc, les investigations ont expiré.
7 Il y a une date limite à ça à cause qu'on veut
8 avoir les meilleures informations. Donc, elles ont
9 dû être refaites une autre fois pour s'assurer
10 qu'on puisse faire le forage correctement.

11 Les équipes de construction s'affairent,
12 commencent le projet comme tel en construction. -
13 Moins fort? Moins vite. Merci. Désolé. - Les
14 équipes s'affairent à préparer le projet. Elles
15 s'en vont sur le terrain, se mobilisent, commencent
16 à creuser. Rapidement voient que ce qui était sur
17 les plans, ce qu'on s'attendait à voir selon les
18 données qu'on avait au niveau du sol, mais
19 également au niveau topographique qu'on a pu
20 obtenir à partir de relevés selon les « records »
21 de différentes compagnies, n'était pas exact. Et
22 ils rendaient même le projet infaisable en forage
23 directionnel.

24 Donc, il y a eu des discussions au niveau
25 terrain voir qu'est-ce qu'on fait, comment on peut

1 faire le projet. On a dû se rabattre sur la... le
2 choix 2, si vous voulez, qui est de le faire en
3 tranchées ouvertes, qui n'était pas le premier
4 choix parce qu'on savait que ça serait plus cher,
5 malheureusement, qui avait été écarté.
6 Nécessairement, c'est plus cher dans une
7 installation qui est avec ce qu'ils appellent une
8 surface dure en asphalte. Les coûts d'asphalte
9 étant très élevés. On le savait. Bien, on a dû se
10 rabattre sur ça à cause qu'on ne pouvait plus le
11 faire de façon de forage directionnel.

12 Donc, le projet s'est poursuivi. On devait
13 faire le projet, comme je l'ai expliqué
14 précédemment, s'est poursuivi en tranchées
15 ouvertes. Au fur et à mesure que le projet
16 avançait, on a été capable de réajuster les
17 prévisions du projet, les prévisions budgétaires.
18 On a vu que le projet qui était initialement prévu
19 autour de sept cent mille (700 000), six cent
20 quatre-vingts (680)... autour de sept cent mille
21 (700 000) commençait à monter. Une semaine, c'était
22 rendu à huit cents (800), une autre semaine c'était
23 rendu à neuf cents (900).

24 Là, on se dit : O.K., ça commence à monter.
25 Ça s'approche d'un point deux (1,2). Alors, on

1 s'est consulté à l'interne, on dit : on devrait
2 refaire un... on devrait réestimer le projet au
3 complet. Non seulement se fier à ce qu'on reçoit
4 sur le terrain du contracteur, mais aussi c'est de
5 revoir : on peut-tu faire un step back, voir? O.K.,
6 comment qu'on estime au final du projet combien que
7 ça va coûter. C'est là qu'on a vu que oups, on a
8 dépassé le un point deux (1,2), on doit verser à la
9 Régie et c'est ce qu'on a fait au mois d'octobre
10 vingt vingt-quatre (2024).

11 Puis ça, quand j'ai dit qu'on a refait
12 l'estimé, c'était en septembre vingt vingt-quatre
13 (2024), le temps de préparer les documents, c'était
14 rendu en octobre et on a déposé immédiatement ce
15 qu'on avait été constater en construction à la
16 Régie pour dire : on voit des dépassements de
17 coûts. Ça, c'était avant la fin du projet. Le
18 projet n'était pas terminé encore. On n'avait pas
19 encore dépassé les un point deux (1,2), mais on
20 voyait dans les prévisions qu'on avait dépassé le
21 un point deux (1,2), d'où la communication qu'on a
22 faite à la Régie.

23 Le projet s'est terminé par la suite en
24 vingt vingt-quatre (2024), un petit peu plus bas
25 que les prévisions, on a réussi à faire quelques

1 ajustements. Mais c'est un petit peu le
2 « timeline », si vous voulez. Le « calendrier »,
3 merci. Le calendrier du projet.

4 Autre facteur qui a joué, certains facteurs
5 qui ont joué dans le dépassement de coûts, non
6 seulement le changement de plan, mais aussi
7 qu'initialement on avait un certain plan pour la
8 circulation qui, rendu en construction, n'a pas été
9 accepté par la Ville. La Ville a décidé de leur
10 propre chef faire une interprétation différente de
11 leurs pouvoirs en matière de plans de trafic. Ils
12 ont décidé d'en remettre plus, ils ont beurré plus
13 épais que ce qui est la réglementation.

14 Eux voulaient voir des plans d'ingénieurs
15 signés pour le trafic, ce qui n'avait jamais été
16 discuté. Ils nous ont littéralement donné ça juste
17 comme juste avant la construction. Pardon, je veux
18 dire, comme on faisait la demande pour faire le
19 changement de plan. Et puis ça, c'était un coût qui
20 était supplémentaire qui n'était pas prévu, on ne
21 pouvait pas prévoir ça, on ne savait pas que la
22 Ville allait changer d'idée en cours de route.

23 Donc ça, c'est également un élément qui a
24 perturbé les coûts de façon significative, parce
25 que dans ce secteur-là, il y a quand même eu des

1 besoins importants en gestion de circulation. Donc,
2 à cause du changement de plan, à cause des
3 exigences de la Ville qui ont changé,
4 principalement c'était les raisons du dépassement
5 de coûts pour ce projet-là. Donc, il y a avait un
6 processus qu'on a suivi pour valider les coûts du
7 projet. On a suivi le processus qui était existant.
8 On a vu avant le fait que oui, il y allait avoir
9 des dépassements, on a été capable d'avertir la
10 Régie avant qu'il n'y en ait.

11 Mais à cause de la nature de ce qui était
12 en dessous du sol, on ne pouvait pas éviter de
13 faire ce projet-là en tranchées ouvertes. C'était
14 la seule façon de faire le projet, puis la seule
15 façon de le savoir, malheureusement, ça a été en
16 commençant à ouvrir le sol pour le constater.

17 Donc, c'était un petit peu l'histoire du
18 projet et puis je vais remettre la parole à ma
19 collègue Myriam Lalande-Dubois. Merci.

20 Mme MYRIAM LALANDE-DUBOIS :

21 R. Merci, Francis-Olivier, c'est ce qui complète la
22 présentation. Nous sommes présentement prêts pour
23 les questions.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Parfait, donc on va maintenant procéder au contre-

1 interrogatoire. Est-ce qu'il y a des questions de
2 la part de l'ACEFO? La FCEI? Oui, Maître Turmel.

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CHARLES TURMEL :

4 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Madame la
5 Régisseuse, Monsieur le Régisseur.

6 Q. **[6]** Par rapport à la stratégie d'intégrité, nous
7 avons quelques questions. La première question
8 serait : par rapport aux actions qui ont été prises
9 dans le cadre de la stratégie d'intégrité, est-ce
10 que ces actions consisteront en des projets
11 d'investissements de plus d'un point deux millions
12 (1,2 M) ou parfois de moins d'un point deux
13 millions (1,2 M)?

14 M. NOUR AL ATROSHI :

15 R. Mais en fait, il y aura des projets de plus d'un
16 point deux millions (1,2 M) et des projets de moins
17 d'un point deux millions (1,2 M).

18 Q. **[7]** Quelle proportion des coûts de la stratégie
19 d'intégrité sera incluse à des projets de plus d'un
20 point deux millions (1,2 M)?

21 R. En fait, il y aura des projets de plus d'un point
22 deux millions (1,2 M\$) et des projets de moins d'un
23 point deux millions (1,2 M\$).

24 Q. **[8]** Quelle proportion des coûts de la stratégie
25 d'intégrité sera incluse aux projets de plus d'un

1 point deux millions (1,2 M\$)?

2 R. C'est encore trop tôt, en fait, pour vous donner
3 une idée de la proportion.

4 Q. **[9]** Est-ce que ça serait possible de nous la
5 fournir ultérieurement ou c'est - si c'est
6 possible, vous pouvez faire le calcul pour... Je
7 comprends que c'est difficile à donner sur le coup,
8 mais c'est pour nous aider à mieux comprendre.

9 Mme MYRIAM LALANDE-DUBOIS :

10 R. Dans le cadre de notre dossier tarifaire deux mille
11 vingt-sept (2027), nous allons déposer un plan
12 pluriannuel. Puis dans ce plan-là, on considère
13 avoir quand même une idée au niveau des budgets,
14 une idée générale des budgets, puisque ce sera un
15 plan sur plusieurs années.

16 Q. **[10]** Donc, ça ne serait pas possible de nous
17 fournir prochainement ou d'avoir une idée de la
18 proportion?

19 R. Bien, c'est certain que, actuellement, le plan
20 pluriannuel est en cours d'élaboration. Donc, il
21 sera prêt pour dépôt seulement au dossier tarifaire
22 deux mille vingt-sept (2027).

23 Q. **[11]** Dernière question. Quelle démonstration allez-
24 vous faire pour les mesures qui ne découleront pas
25 d'investissements d'un point deux millions (1,2 M\$)

1 ou plus, donc des investissements qui sont
2 inférieurs à un point deux millions (1,2 M\$),
3 quelle démonstration allez-vous faire?

4 Me ADINA GEORGESCU :

5 Peut-être une petite demande, Monsieur le
6 Président, de préciser quand on parle de
7 démonstration, on veut dire quoi exactement par
8 « démonstration », dans quel contexte?

9 LE PRÉSIDENT :

10 Êtes-vous en mesure, Maître Turmel, de préciser?

11 Me CHARLES TURMEL :

12 Lorsqu'on parle des démonstrations, bien, en fait,
13 c'est lorsqu'on fait l'approbation des mesures en
14 lien avec le programme. C'est concernant la
15 démonstration. On en a parlé dans notre preuve.
16 Donc, c'est tout ce qui est en lien avec la
17 réduction des risques en termes de fréquence et de
18 conséquence, la fiabilité, les coûts. Donc, c'est
19 un peu une démonstration, l'analyse un peu de ce
20 qui mène à l'approbation du programme.

21 Mme MYRIAM LALANDE-DUBOIS :

22 R. L'approbation du programme, c'est-à-dire de la
23 stratégie ou - est-ce qu'on parle de l'approbation
24 - ce n'est pas clair pour moi exactement à quoi on
25 fait référence. Donc, j'aimerais juste qu'on

1 encadre la question pour que ce soit clair pour les
2 témoins et qu'ils répondent adéquatement.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Je vous laisse répondre, Maître Turmel.

5 Me CHARLES TURMEL :

6 Q. **[12]** En fait, on fait référence aux démonstrations
7 à la page 5 de la présentation, on peut l'afficher
8 à nouveau. On fait référence, on dit que :

9 La FCEI soumet que l'approbation
10 future des mesures visées par le
11 programme devrait être conditionnelle
12 à une démonstration, basée sur des
13 données réelles et des hypothèses
14 clairement énoncées, des avantages par
15 rapport à la situation actuelle eu
16 égard à : la réduction des risques
17 [...]

18 Mais ce que la FCEI demandait, c'est d'exiger
19 qu'ils produisent des démonstrations parallèlement
20 au dépôt du premier bilan, dans le cadre du
21 prochain dossier tarifaire. Si ça peut vous aider.

22 Mme MYRIAM LALANDE-DUBOIS :

23 R. Donc, si on parle du niveau de détail, là, qui est
24 donné équivalent, le niveau de détail équivalent
25 qui est donné dans le cadre des projets

1 d'investissement de plus d'un point deux millions
2 (1,2 M\$), c'est certain que demander ce type de
3 détail pour les projets de moins d'un point deux
4 millions (1,2 M\$), ça vient imposer un fardeau
5 réglementaire supplémentaire. À quoi ça servirait
6 d'avoir un seuil d'un point deux millions de
7 dollars (1,2 M\$) dans ce cas-ci? Donc, c'est sûr
8 que la raisonnabilité de la stratégie d'intégrité
9 ne vas pas s'apprécier projet par projet, comme
10 dans le cadre des projets d'un point deux millions
11 (1,2 M) et plus. Ça va être vraiment au niveau
12 global et agrégé. Donc, on va déposer dans le plan
13 pluriannuel, les détails globaux et agrégés, mais
14 c'est certain que la Régie va pouvoir, là, exercer
15 son rôle en examinant la cohérence de l'ensemble de
16 la stratégie d'intégrité, on va avoir, jusqu'à
17 certains égards, là, les budgets qui seront
18 alloués, qui seront prévus de façon générale et
19 très hypothétique, là, jusqu'à tant que les
20 évaluations soient faites pour l'année témoin, puis
21 également, les résultats qui seront obtenus d'année
22 en année et qui aura les suivis, là, dans ce plan.

23 Q. **[13]** Merci beaucoup. Je n'aurai pas d'autres
24 questions.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Parfait, merci. Est-ce que le RTIEÉ, Maître Neuman,
3 avait des questions?

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Q. **[14]** Alors, bonjour, Monsieur le Président.

6 Bonjour, Madame, Messieurs les Régisseurs, bonjour
7 au panel. Dominique Neuman pour le RTIEÉ. Toujours
8 sur le Projet Saint-Louis, ce qu'on se demandait
9 c'est : est-ce qu'il y a un moyen d'éviter que des
10 dépassements similaires au Projet Saint-Louis ne se
11 reproduisent dans les projets futurs, et notamment
12 notre question est la suivante : est-ce que ça
13 aurait été possible et est-ce que c'est quelque
14 chose que vous pourriez faire à l'avenir, de faire
15 un sondage exploratoire dans le sol avant
16 d'investir davantage, puisque ma compréhension
17 c'est que ça n'avait pas été fait à Saint-Louis, et
18 que c'était une inspection plus visuelle qu'autre
19 chose qui avait été faite au préalable.

20 M. FRANCIS-OLIVIER JONCAS :

21 R. Oui, bien merci pour la question. Ce que vous
22 parlez, c'est de faire des fouilles exploratoires,
23 ce qu'on appelle du SUEA, c'est le niveau
24 d'exploration qui est...

25 Q. **[15]** Du quoi? Je n'ai pas entendu.

- 1 R. Du S-U-E-A. C'est le SUEA qu'on appelle. Donc,
2 c'est un niveau d'exploration qui est le niveau
3 maximum, le visuel sur tout ce qui est enfoui, qui
4 consiste à envoyer un camion d'hydro-excavation sur
5 le terrain à fort coût pour voir tout ce qui
6 pourrait être enfoui. Oui, c'est quelque chose qui
7 existe. C'est quelque chose qui a un coût. C'est
8 quelque chose que, si on faisait tous les projets,
9 on ferait monter les coûts absolument de tous les
10 projets de construction. Donc, il faut avoir des
11 raisons pour lesquelles on veut utiliser ça.
12 Souvent, on va le faire s'il y a des... quand on
13 reçoit les plans topographiques, on voit qu'il y a
14 une congestion dans certains endroits, c'est
15 possible qu'on se dise : O.K. Pour éviter d'avoir
16 des déplacements qui sont trop grands, on va peut-
17 être faire du SUEA. Mais faire du SUEA sur
18 l'entièreté d'un projet, je n'ai jamais vu ça,
19 c'est bien que trop cher. Et puis dans le cas
20 présent, dans ce projet-ci, il n'y avait rien qui
21 justifiait de faire du SUEA pour l'entièreté du
22 projet.
- 23 Q. **[16]** Mais ce n'était pas possible de détecter au
24 préalable une congestion qui aurait justifié de
25 faire du SUEA?

1 R. Bien, on avait les plans topographiques qui
2 n'indiquaient pas qu'il y aurait un telle
3 congestion, un écart entre l'emplacement réel et
4 l'emplacement prévu dans les plans des utilités
5 enfouies.

6 Q. **[17]** Bon. Le coût supplémentaire de faire un SUEA,
7 est-ce qu'il serait plus grand que les dépassements
8 de coûts du projet individuel qui a eu lieu ici?

9 R. Si je faisais du SUEA sur tous les projets de
10 construction qu'on avait, ce serait beaucoup plus
11 grand que les coûts de dépassement qu'on avait ici.

12 Q. **[18]** De quel ordre de grandeur à peu près?

13 R. J'ai pas la réponse, malheureusement.

14 Q. **[19]** O.K. Je ne veux pas vous demander un
15 engagement. Je vous remercie bien.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Parfait, merci. Est-ce que la Régie a des
18 questions?

19 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

20 Je n'ai pas de question, merci.

21 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

22 M. SAMY GENNAOUI :

23 Bonjour aux membres du panel et merci pour votre
24 présentation. Mon nom est Samy Gennaoui.

25 Q. **[20]** Ma première question serait sur la stratégie

1 d'intégrité. Je ne sais pas si ça va être madame
2 Lalonde-Dubois ou monsieur Atroshi qui pourra
3 répondre, mais c'est un peu en lien avec les
4 questions de maître Turmel, il y a quelques
5 minutes, concernant les projets d'investissement
6 qui pourraient être au-dessus du seuil ou qui
7 pourraient être sous le seuil. Et je prends comme
8 exemple, par exemple, juste aux fins des notes
9 sténographiques, la pièce B-0018, page 9. On n'a
10 pas besoin de la présenter. Je pense que la
11 question va aller de soi. Vous parlez notamment des
12 remplacements des vieux branchements en cuivre.
13 Donc, de ce que je comprends, il y en a environ
14 trois cents (300) à remplacer. Vous avez déjà fait
15 un projet plus tôt, l'année dernière, pour en
16 remplacer sur une ou deux rues résidentielles déjà.

17 Puis ma question, vraiment par rapport au
18 projet au-dessus ou sous le seuil. Vous avez un
19 exemple ici. Vous savez quelle quantité à remplacer
20 sur l'ensemble de votre réseau sur un horizon qui
21 est à peu près déterminé ou à peu près défini déjà.

22 Est-ce que vous voyez un intérêt ou un
23 avantage à combiner tous les projets qui pourraient
24 être considérés comme des projets individuels de
25 petites valeurs qui pourraient être, disons, autour

1 d'un million de dollars (1 M\$), peut-être un peu
2 moins ou un peu plus, pour remplacer une rue à la
3 fois, puis à la place présenter - oui, c'est déjà
4 présenté dans le cadre de votre stratégie
5 d'intégrité, mais le présenter comme un projet
6 d'investissement unique qui engloberait l'ensemble
7 des trois cents (300) branchements en cuivre qui
8 seraient à remplacer comme un seul dossier
9 d'investissement, une seule autorisation, puis
10 peut-être même une seule réalisation de projet pour
11 vous, qui pourrait être étalée dans le temps sur
12 quelques années? Le considérer comme un seul projet
13 aux fins de vos pratiques internes d'exécutions de
14 projets, puis aussi aux fins réglementaires
15 d'approbation de la Régie?

16 M. NOUR AL ATROSHI :

17 R. En fait, je crois que c'est une bonne façon de
18 penser, en fait, d'avoir un projet qui engloberait
19 tout, comme créer un programme de remplacement de
20 tous les actifs en cuivre sur le réseau. On
21 l'accueillerait de façon très positive, et idem
22 pour d'autres types d'actifs, donc cuivre et
23 autres, mais ça serait, disons, un projet qui
24 couvrirait tous ces genres d'actifs.

25 Q. [21] Écoutez, j'ai une autre question. C'est un

1 autre type de travail sur la stratégie intégrité,
2 puis c'est vraiment plutôt par curiosité, puis je
3 vous référerai, encore là pour les notes
4 sténographiques, à la pièce B-0018 à la page 11.

5 Par rapport à un programme préventif
6 d'Enbridge Gaz Québec. Mais là, je vais citer votre
7 document. Vous dites :

8 Mettre en place le programme préventif
9 d'Enbridge Gaz afin de réduire les
10 situations risquées découlant de la
11 présence de conduites de gaz dans les
12 égouts. Ce programme permettra
13 d'identifier la présence d'une telle
14 situation et de réaliser les
15 corrections nécessaires par le biais
16 d'inspections proactives dans les
17 zones ayant un risque de croisement.

18 La question est à des fins éducatives, probablement
19 plus qu'autres choses, mais très générale. Est-ce
20 que vous pouvez donner un contexte sur le niveau de
21 risque lié au croisement avec les égouts, puis en
22 quoi consiste le programme préventif d'Enbridge
23 Gaz?

24 R. Bien sûr. Donc, pour Enbridge, les croisements
25 d'égouts, c'est conseillé comme un risque élevé.

1 Donc, ce que je vous mentionnais, c'est de mettre
2 en place un programme proactif par l'intermédiaire
3 d'inspections préventives pour éviter des
4 incidents. C'est un fléau qui existe depuis très
5 longtemps dans tous les distributeurs. Donc, le
6 croisement d'égouts, en fait, mon collègue l'a
7 mentionné, disons, qu'on est en train des installer
8 - il y a des années, en fait, on a installé une
9 conduite principale qui traverse un égout, la
10 sortie d'égout d'un client. Donc, ce qui se passe,
11 après le temps, les débris s'accumulent, l'égout
12 est bloqué. Donc, le client ou la cliente appelle
13 un plombier pour déboucher, normalement, déboucher
14 son égout. Le plombier rentre comme un moteur avec
15 des, comme une perceuse, en fait, avec des lames
16 qui, en fait, va venir, va percer notre
17 branchement. Le branchement, ce qu'il fait, donc le
18 gaz va migrer vers l'intérieur du bâtiment qui,
19 éventuellement, est maintenant à risque de quelque
20 chose de plus sérieux.

21 Donc, c'est pour mettre en place un
22 programme préventif qu'on a demandé, donc, qu'on a
23 mentionné ce sujet-là, c'est d'être comme nos
24 collègues en Ontario qui ont un programme préventif
25 en place. Ils font des inspections, des milliers,

1 des dizaines de milliers d'inspections par année.
2 On aimerait aussi implémenter aussi ça à notre
3 échelle. Donc, on ferait partie, en fait, de
4 l'outil qui est en train d'être utilisé par
5 Enbridge Ontario. Et on aurait donc une
6 cartographie des zones, des secteurs à risque et où
7 est-ce qu'on pourrait, disons, cibler les
8 inspections pour éviter, voilà, ce genre de
9 situation.

10 Q. [22] Je vous remercie. J'ai d'autres questions sur
11 le projet Saint-Louis. Monsieur Joncas, vous avez
12 mentionné des relevés ou des plans topographiques
13 qui vous avaient induits en erreur, si on veut, qui
14 faisaient en sorte que le forage est directionnel
15 ne pouvait pas être utilisé. Est-ce que vous pouvez
16 clarifier, peut-être que je l'ai raté dans vos
17 explications, mais qui fournit ces relevés, puis
18 qui est responsable des erreurs? C'est par rapport
19 aux autres installations souterraines, j'imagine?

20 M. FRANCIS-OLIVIER JONCAS :

21 R. Oui. Donc, c'est assez commun que quelque chose qui
22 soit installé il y a des dizaines d'années ne soit
23 pas exactement là où est ce qu'on pense qu'il est,
24 de façon générale, mais souvent, ce n'est pas au
25 centimètre près. Donc, quand on fait des

1 localisations, c'est pour ça qu'on dit que d'un
2 mètre de chaque côté de la localisation, on est à
3 peu près là quand la localisation est faite. Donc,
4 cette précision-là n'est pas très grande.
5 Maintenant, les « records », les nôtres, on espère,
6 ils sont adéquats. Ce n'est pas toujours le cas de
7 toutes les parties. Il y a des gens qui ont plus de
8 misère avec leurs « records » que d'autres. C'est
9 des choses qui arrivent, puis ça dépend des
10 secteurs, ça dépend de l'âge des conduites. Il y a
11 plusieurs facteurs, puis ce n'est pas quelque chose
12 sur lequel on sait d'avance : ah, il va y avoir des
13 enjeux que c'est X ou Y ne sera pas à la bonne
14 place. Souvent, à cause de la construction qui
15 s'est passée entre le moment où ça a été installé,
16 quelqu'un a décidé de tasser quelque chose à
17 droite, à gauche. On ne sait pas. Il n'y a pas de
18 « record » de ça. C'est des choses qui arrivent.
19 Des structures enfouies qui ne sont sur aucun
20 « record » des fois qui ont été installées on ne
21 sait pas quand. Le moment qu'on ouvre le sol, il y
22 a des choses qui existent qu'on n'est pas au
23 courant. Puis c'est un des risques qui existe en
24 construction qui devrait, en théorie, faire partie
25 de la contingence.

1 Dans ce cas-ci, c'était tel qu'on a dû
2 changer le type de méthode de construction,
3 malheureusement. Donc, ce n'est pas juste -
4 habituellement, on peut faire un croche, là, on
5 peut aller, on va essayer d'éviter l'obstacle, si
6 c'est un obstacle qui est ponctuel. Dans ce cas-ci,
7 on ne peut pas juste faire ça. Il a fallu changer
8 la méthode de travail.

9 Q. [23] Et en réponse à maître Neuman, vous avez parlé
10 de SUEA, je crois que - je ne l'ai pas noté, mais
11 c'est ça que vous avez mentionné comme ingénierie
12 préparatoire qui serait plus avancée. Est-ce que
13 c'est logique de penser que, par exemple, si ça
14 avait été un projet de cinquante millions (50 M),
15 je lance un chiffre qui est plus élevé, vous auriez
16 investi plus en travaux préparatoires, puis là,
17 étant donné qu'on parlait d'un projet qui était
18 estimé à sept cent mille (700 000) au départ, ça
19 explique le fait que vous n'avez pas investi plus
20 en travaux préparatoires?

21 R. Je ne dirais pas, non. Parce que j'en ai fait des
22 projets de cette envergure-là également en Ontario.
23 Mais ça dépend, comme j'ai dit tantôt, du niveau de
24 risque. Si un segment est jugé qu'il pourrait y
25 avoir du risque sur ce segment-là d'avoir des

1 complications, et on veut avoir le cœur net sur
2 qu'est-ce qui se trouve dans le sol, on va faire du
3 SUEA. Ça fait que dans un projet de, disons,
4 cinquante millions (50 M), comme vous dites, on ne
5 va pas faire du SUEA sur la longueur, on le ferait,
6 puis pas juste cinquante millions (50 M), ça peut
7 être un projet d'un million (1 M) aussi, on le
8 ferait seulement sur les endroits où on croit qu'on
9 a besoin de faire du SUEA, parce qu'il y a un coût
10 à ça. Il faut que ça soit relatif au niveau de
11 risque qu'on voit.

12 Dans le cadre du projet Saint-Louis, il n'y
13 avait pas eu cette détermination de risque-là. On
14 ne voyait pas qu'il y avait un risque. Ce n'était
15 pas vu, donc on n'a pas eu besoin. On aurait pu le
16 faire, ça n'aurait pas coûté, je veux dire, ça, ça
17 n'a pas nécessairement coûté le prix du projet de
18 le faire, mais on ne le savait pas non plus. On ne
19 peut pas dire : « Ah, oui. On va faire SUEA, au cas
20 où », parce que tous les projets, comme j'ai dit
21 tantôt, vont devenir beaucoup plus chers.

22 Q. [24] Et puis cette détermination de risque-là qui
23 se fait en avant-projet, comment est-ce que vous la
24 quantifiez, comment est-ce que vous dites : « Ce
25 projet-là nécessite plus d'investigation, ce

1 projet-là n'en nécessite pas? »

2 R. Bien, c'est le secret du métier. Il y a des gens

3 qui font les estimations, les gens qui ont

4 l'expérience du terrain, t'sais, donc il n'y a pas

5 de procédure sur comment savoir que ce projet-là

6 est plus risqué ou non. C'est un mélange de

7 plusieurs facteurs. Plusieurs qui sont connus,

8 hein, les risques qui sont plutôt connus, on peut

9 factorer. Mais comme j'ai dit tantôt, qui est les

10 choses inconnues dans le sol, on ne peut pas - ce

11 qu'ils appellent les « unknown, unknowns » dans la

12 gestion de projet. Là, on ne peut pas savoir

13 quelque chose qu'on ne peut pas savoir, qui

14 n'arrive pas souvent. Donc, on ne peut pas, ces

15 types de risques là deviennent un peu hors scope,

16 ce qui veut dire qu'ils ne sont pas inclus dans la

17 gestion de la contingence. Contingence qui tient

18 seulement compte des risques connus.

19 Q. **[25]** Puis peut-être une dernière question sur les

20 coûts, mais les coûts encourus par la suite. Je

21 sais, ce serait facile de jouer au gérant d'estrade

22 ou au corps arrière du lundi matin ou appelez ça

23 comme vous voulez, mais étant donné qu'il y a eu le

24 changement de méthodologie, est-ce que vous êtes

25 capable d'estimer combien ça a coûté de plus

1 l'exécution totale du projet que par rapport à si
2 vous aviez su dès le départ que vous deviez y aller
3 par tranchées? Combien de coûts qui ont été
4 encourus ne l'auraient pas été si vous aviez
5 commencé dès le départ par une méthode par tranchée
6 sachant que...

7 J'ai vu que vous aviez répondu quand même
8 longuement, mais est-ce qu'il y a eu de
9 l'accélération? Est-ce que vous avez rushé des
10 dépenses pour remobiliser ou mobiliser une équipe
11 pour faire la construction par tranchées qui aurait
12 pu être planifiée de manière plus ordonnée ou plus
13 structurée, si vous aviez su dès le départ que vous
14 deviez faire l'installation par tranchée?

15 R. Je crois qu'on a répondu à cette question-là. Je ne
16 me souviens pas c'était quelle...

17 Q. **[26]** C'était la pièce B-0127.

18 R. Il me semble qu'on l'a déjà répondu, puis la
19 réponse c'est que ce projet-là, au final, c'est
20 facile, comme vous dites, c'est facile de dire :
21 « Ah, oui. On aurait pu faire ci, ça. » C'était un
22 projet qui devait être fait en tranchées ouvertes
23 qui aurait coûté sensiblement le prix qu'il a coûté
24 au final, parce que non, il n'y a pas eu tant de
25 modifications que ça, parce que ça a été repris

1 rapidement dans le projet. On a vu que, O.K., on ne
2 pouvait pas faire l'installation par forage
3 horizontal.

4 Par contre, comme il a été mentionné, oui.
5 Si on avait commencé en faisant les tranchées
6 ouvertes, on n'aurait pas eu à faire, mettons, la
7 recherche pour les branchements d'égouts, mais
8 comme je l'ai mentionné tantôt, comme on voulait le
9 faire en forage directionnel justement pour essayer
10 d'éviter des coûts. On devait nécessairement faire
11 ces choses-là. Il n'y a pas eu de moment où est-ce
12 qu'on était en train de juste de faire de la broue.
13 On devait faire ce qu'on devait faire au moment où
14 est-ce qu'on avait l'information.

15 Avec l'information qu'on avait, on a fait
16 les bonnes étapes sur le terrain.

17 Q. **[27]** Je vous remercie, je n'ai pas d'autres
18 questions.

19 Mme SYLVIE DURAND :

20 Q. **[28]** Bonjour au Panel, Sylvie Durand pour La
21 Formation. Écoutez, j'écoute avec intérêt, là, vos
22 façons de faire. C'est toujours intéressant de
23 comprendre comment ça fonctionne. D'abord une
24 question : quand vous avez réalisé que votre relevé
25 topographique n'était pas précis ou adéquat, est-ce

1 que vous signifiez ces imprécisions-là aux gens qui
2 les fournissent pour qu'ils fassent des
3 corrections?

4 R. Je ne crois pas que c'est quelque chose qui est
5 standard, malheureusement.

6 Q. **[29]** Vous ne pensez pas que ce serait dans votre
7 intérêt que ce soit fait pour améliorer la
8 topographie?

9 R. Mais ce serait dans notre intérêt que quelqu'un
10 nous le dise aussi, quand il accroche notre réseau
11 de gaz avec une pelle mécanique, mais ils ne le
12 font pas plus non plus. Donc, malheureusement, il y
13 a beaucoup d'information qu'on aimerait avoir
14 également qu'on n'a pas nécessairement.

15 Q. **[30]** O.K. Et juste pour les fins de compréhension,
16 j'ai entendu que le projet aurait six cent
17 cinquante mètres (650 m) de long, puis si je
18 comprends bien, c'est que je ne sais pas si mon
19 interprétation est bonne, mais c'est qu'en fait,
20 vous avez eu des surprises quant à la topographie
21 des égouts sur votre projet. C'est que les égouts,
22 vous aviez pensé faire un forage directionnel, puis
23 finalement, sur votre trajet, il y avait des égouts
24 en place que vous... qui n'avaient pas été ni
25 démontrés par les relevés topographiques et les

1 investigations que vous aviez faites.

2 R. Je ne pense pas qu'on...

3 Q. **[31]** Non, je n'ai pas bien compris?

4 R. Bien, je ne pense pas que ça a été des égouts qui
5 ont été mentionnés.

6 Q. **[32]** Ah.

7 R. Il y a plusieurs utilités enfouies dans le secteur.
8 Je n'ai pas l'information sur lesquelles, laquelle
9 exactement qui faisait qu'on ne pouvait pas, mais
10 c'est juste de dire qu'il y avait des
11 infrastructures qui n'étaient pas là où elles
12 devaient être.

13 Q. **[33]** O.K. Donc, c'est des infrastructures
14 souterraines. Vous avez fait mention des
15 croisements d'égout et tout. Vous avez parlé
16 abondamment de ça, mais il n'y a pas lieu de
17 comprendre que ce n'était que ça. Il peut y avoir
18 d'autres infrastructures souterraines, comme par
19 exemple, pourriez-vous en nommer quelques-unes?

20 R. Des exemples d'infrastructures souterraines, bien,
21 vous avez Hydro, Bell, Vidéotron, les égouts,
22 l'aqueduc, les lampadaires, les poteaux de lumière,
23 et caetera.

24 Q. **[34]** Et puis aussi, là, ce... si je comprends bien,
25 c'est que ces surprises-là - je vais appeler ça

1 comme ça parce que c'est des surprises - est-ce que
2 c'était au début du projet ou c'était sur toute la
3 longueur du projet? Donc, vous avez finalement
4 rencontré plusieurs, plusieurs surprises pour voir
5 que vraiment, la topographie était... et les
6 investigations n'étaient vraiment pas réalistes.

7 R. Oui, l'information que j'ai, c'est que c'était au
8 début du projet qu'ils ont rencontré plusieurs
9 enjeux. Parce que là, on ne commence pas
10 nécessairement un bout puis on finit par l'autre.
11 Disons, des fois on se met à plusieurs endroits.

12 Q. **[35]** Ah. O.K.

13 R. Oui. Mais que c'était au début du projet que ça a
14 été constaté. Il n'y a pas eu de... il n'y a pas eu
15 de dans le milieu, ça a été changé, c'était
16 vraiment au début.

17 Q. **[36]** O.K. Quand on parle au début du projet, là, on
18 veut dire... je ne sais pas, moi, je vois ça de
19 manière linéaire, là, on commence au début, puis on
20 finit au bout de la ligne. Est-ce que c'est comme
21 ça que vous fonctionnez?

22 R. Pas nécessairement, non.

23 Q. **[37]** O.K. Ça se peut que vous fassiez des petits
24 bouts un peu partout, répartis sur le projet, puis
25 que dans ce cas-ci, vous avez rencontré des

1 surprises parsemées - on va le dire comme ça - au
2 fil du projet?

3 R. C'est ça.

4 Q. [38] Mais j'aurais une dernière question sur la
5 stratégie d'intégrité en lien avec ce que vous avez
6 répondu à la demande de la FCEI, là, à la page 5.
7 En fait, là, je vais le dire dans mes mots, là,
8 puis vous me direz si c'est ce que je comprends,
9 mais la FCEI dit : « On aimerait ça avoir une
10 démonstration à l'effet que votre stratégie
11 d'intégrité des actifs, là, porte ses fruits. » Et
12 puis, vous, vous répondez à ça : « Bien, c'est ce
13 qu'on fait déjà dans les projets qui sont... » Si
14 je comprends bien, là, vous me direz : « On fait
15 déjà ces rapports-là dans les... dans l'analyse...
16 dans les analyses des projets supérieurs à un point
17 deux million (1,2 M), on fait déjà ces analyses-
18 là. » Est-ce que je comprends bien votre... votre
19 réponse à la demande de la FCEI? Je me suis peut-
20 être trompée.

21 Mme MYRIAM LALANDE-DUBOIS :

22 R. Est-ce que je pourrais simplement vous demander de
23 préciser simplement un élément? Vous aviez parlé
24 d'un élément sur le suivi, mais également de
25 démontrer avant... Je voudrais simplement, là...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Madame la Greffière, est-ce qu'on pourrait afficher
3 la planche 5 de la présentation de EGQ de ce matin,
4 qui est la pièce B-0155?

5 Q. [39] O.K. Donc, je reprends tout simplement ce qui
6 est là, je ne veux pas aller plus loin que ça :

7 La FCEI soumet que l'approbation
8 future des mesures visées par le
9 programme devrait être conditionnelle
10 à une démonstration, basée sur des
11 données réelles et des hypothèses
12 clairement énoncées, des avantages par
13 rapport à la situation actuelle[...]

14 En fait, je comprends qu'elle veut une
15 démonstration à l'effet que la stratégie
16 d'intégrité porte ses fruits en matière de
17 prévention, là, hein, c'est ça que j'ai compris.
18 Puis là, elle demande, bien, des données : la
19 réduction des risques, la fiabilité, les coûts. Et
20 vous, vous répondez :

21 Enbridge Gaz Québec est d'avis que la
22 préoccupation soulevée par la FCEI
23 correspond déjà au cadre réglementaire
24 en vigueur. Ces éléments font partie
25 intégrante de l'analyse déposée à

1 l'appui aux demandes d'investissement
2 de 1,2 M\$ et plus, et sont soumis à
3 l'examen dans le cadre du processus
4 réglementaire. Ainsi, le Distributeur
5 entend poursuivre cette pratique[...]

6 Bien, c'est pour ça que je vous dis que ce que je
7 comprends, c'est que pour répondre à la demande de
8 la FCEI, vous dites : « On fait déjà ça, dans le
9 cadre de... Quand on vous soumet des projets qui
10 sont supérieurs au seuil, on fait déjà cette
11 démonstration-là. »

12 R. Absolument. On va... on montre toujours les
13 analyses, ainsi que les raisons, puis en quoi ça va
14 apporter l'amélioration.

15 Q. **[40]** O.K. Et puis maître Turmel vous a posé des
16 questions à savoir si les actifs visés par cette
17 stratégie-là pouvaient être dans... considérés dans
18 des projets supérieurs au seuil ou des projets
19 inférieurs au seuil. Puis j'ai compris que ça
20 serait... C'est sûr que les actifs du réseau, là,
21 il y a beaucoup, là, comme... J'ai un collègue qui
22 dit qu'on est dans les vices, puis t'sais, il y a
23 beaucoup de petits éléments, là.

24 Alors, c'est pour ça que je me demandais,
25 dans la mesure où il y a... votre stratégie

1 d'intégration pourrait et va - si je comprends
2 bien - va s'appliquer sur des actifs vieillissants.
3 Aussi, il y a le fait que c'est des actifs
4 vieillissants. Puis souvent, dans les projets
5 supérieurs au seuil, on a des nouveaux actifs, là,
6 mais dans les actifs vieillissants, il y a des
7 projets qui vont être réalisés qui vont être sous
8 le seuil.

9 Donc, pour avoir un portrait de
10 l'efficacité de la stratégie, est-ce que vous ne
11 croyez pas que la démonstration qui est demandée
12 par la FCEI devrait également porter sur des
13 projets sous le seuil qui, eux, touchent peut-être
14 à des actifs plus vieillissants?

15 R. C'est certain que dans le cadre des dossiers
16 tarifaires, on va faire le suivi de la stratégie
17 d'intégrité. Donc, vous allez pouvoir être en
18 mesure, là, de voir l'évolution et si la stratégie
19 fonctionne bien. Donc, ça, vous allez être en
20 mesure de le faire. Mais comme mentionné à la FCEI,
21 c'est certain que demander le niveau de détail...
22 le même niveau de détail pour les projets sous le
23 seuil d'un point deux million (1,2 M), les mêmes
24 que pour les projets d'un point deux million
25 (1,2 M) et plus, c'est certain que ça vient ajouter

1 un fardeau réglementaire, assurément.

2 Q. [41] Parfait. Je vous remercie. Je n'aurai pas
3 d'autres questions.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Q. [42] Parfait. Michel Simard pour la Formation.
6 Bonjour au panel. D'abord, pour la stratégie
7 d'intégrité, dans votre présentation, à la page 3,
8 au niveau des bénéfices attendus, vous dites
9 « réduction des interventions urgentes et non
10 planifiées ». Est-ce qu'on... justement, pour voir
11 l'évolution, l'impact qu'aura la stratégie
12 d'intégrité, est-ce qu'on est... on va être en
13 mesure d'apprécier cette évolution-là? Comme là, à
14 ce moment-ci, combien vous avez d'interventions
15 urgentes et non planifiées? Puis peut-être dans
16 trois ans ou deux ans si on va se revoir, à ce
17 moment-là, on va pouvoir voir cette tendance-là?

18 M. NOUR AL ATROSHI :

19 R. Oui, absolument. Ce sera quantifié. On verra, je
20 vous le dis dès maintenant, une baisse des
21 interventions urgentes surtout, par exemple, sur
22 ces actifs qu'on vise en priorité qu'on a
23 mentionnés dans la stratégie. Bon, on a mentionné
24 le cuivre et d'autres. Donc, on verra le nombre
25 d'interventions urgentes se réduire et

1 éventuellement zéro, puisqu'on n'aura
2 éventuellement plus de cuivre. C'est l'objectif.

3 Q. **[43]** Et justement, par rapport à ça, les
4 interventions urgentes, combien dans une année vous
5 avez des situations urgentes liées aux situations
6 croisées, comme vous avez décrit tout à l'heure?

7 R. Alors, l'année dernière, je crois qu'on a eu un ou
8 deux cas. Mais c'est un ou deux cas de trop, en
9 fait. C'est...

10 Q. **[44]** À cause du risque, l'impact qu'il pourrait y
11 avoir.

12 R. Exactement. Voilà. Donc, l'industrie a eu, donc,
13 des cas tragiques. Donc, ça a été considéré comme
14 un niveau très élevé au niveau du risque. Donc, on
15 veut être proactif et établir, donc, des
16 inspections proactives pour les trouver, les
17 chercher d'abord, les trouver et ensuite les
18 éliminer.

19 Q. **[45]** Et si j'ai bien compris votre présentation ce
20 matin, juste me confirmer, mais dans le fond, au
21 niveau des bénéfiques, vous dites « potentiel
22 d'économies », mais en fin de compte, c'est plus
23 une réallocation des ressources qui va être...
24 faire en sorte qu'il va y avoir moins d'impacts
25 pour le client, mais que dans le fond, vous allez

1 investir suivant la stratégie d'intégration que
2 vous aurez déterminée. Parce qu'au final, ça ne
3 coûtera pas plus cher, il n'y aura pas d'économies
4 comme telles, c'est juste une planification qui va
5 être plus structurée. Est-ce que... Autrement dit,
6 est-ce que ça va avoir des impacts sur les charges
7 d'exploitation comme telles?

8 R. Il y aura des économies, en fait, puisque là, le...
9 donc, le coût d'intervention en urgence est
10 beaucoup plus élevé. Donc, éventuellement, quand on
11 fera ces investissements, donc dans la... dans le
12 renouvellement d'actifs, donc l'élimination de...
13 on avait mentionné encore le cuivre, on
14 n'interviendra plus sur le cuivre parce qu'on aura
15 des actifs neufs et on pourra donc éliminer ce type
16 d'intervention. Donc, ce serait de viser ces actifs
17 à risque pour qu'ils prônent à fuir des grades qui
18 se détériorent au fil du temps, donc priorisent
19 cela, les remplacer, en fait, avec des actifs
20 modernes. Et donc, éventuellement, voilà,
21 économiser sur ces interventions.

22 Q. **[46]** Parfait. Mon autre question porte sur le
23 projet Saint-Louis. Ce que j'ai entendu ce matin,
24 c'est que dans le fond, les plans étaient imprécis.
25 Et c'est ce que vous aviez déposé aussi en preuve

1 comme explication. De sorte que ma réflexion était
2 la suivante, c'est : est-ce à dire qu'après un
3 certain temps, si les plans ne sont pas très
4 contemporains, la géolocalisation est plus ou moins
5 précise et, à ce moment-là, ça fait en sorte que la
6 fiabilité des plans pour faire des travaux
7 directionnels comme tels fait en sorte que vous
8 devez avoir une contingence plus forte?

9 M. FRANCIS-OLIVIER JONCAS :

10 R. Bonne question. Ça dépend vraiment du contexte puis
11 du type de travail qui est fait. La contingence,
12 c'est assez compliqué, le... ce que... En fait, si
13 on... la contingence, on s'attend à dépenser. La
14 contingence, parce que justement, ça devrait
15 compter pour la plupart des types de risques qu'on
16 retrouve dans tous les projets, c'est : « O.K., on
17 a trouvé une grosse roche, il faut passer à côté. »
18 Je dis ça comme ça, là, mais t'sais, c'est... Pour
19 la plupart des risques habituels, la contingence
20 est correcte, aujourd'hui.

21 Monter la contingence sur tous les projets,
22 je ne sais pas si ça serait justifiable
23 nécessairement, là. De façon générale, en moyenne,
24 la contingence est bonne, présentement. Il y en a
25 qui vont dépenser moins, d'autres qui vont dépenser

1 plus. Et puis faire un exercice de contingence sur
2 chaque projet, encore une fois, c'est beaucoup de
3 travail qui est vraiment seulement fait pour les
4 projets dont le risque le justifie.

5 Q. [47] O.K., merci. L'autre élément que j'aimerais
6 comprendre, c'est : suivant votre pièce B-0127, à
7 la page 5, on a eu des... l'explication sur les
8 raisons du dépassement de coûts. Et, dans le fond,
9 il y en a deux principales qui sont ressorties, là.
10 C'est un coût de trois cent quarante-huit mille
11 (348 000) pour l'installation des canalisations et
12 pour la gestion de la circulation, puis un autre de
13 cinq cent dix mille (510 000). Si j'additionne ces
14 deux chiffres-là, je suis à huit cent cinquante
15 mille (850 000). Puis le projet initialement était
16 à six cent quatre-vingt mille (680 000). On est à
17 peu près à un point quatre million (1,4 M). Et je
18 voulais savoir : qu'est-ce qui nous amène à un
19 point sept (1,7)? Je pense qu'il a terminé le
20 projet à un point huit million (1,8 M). C'est quoi
21 l'écart qui a fait qu'on...

22 R. Je cherche... désolé, je cherche le numéro du
23 tableau. On a un tableau qui avait été déposé sur
24 les coûts... le coût réel, oui, également. Il y a
25 l'estimé, vingt (20) mai vingt vingt-quatre (2024);

1 il y a les prévisions, dix (10) septembre vingt
2 vingt-quatre (2024); et ensuite, les coûts réels au
3 trente et un (31) décembre vingt vingt-quatre
4 (2024). C'est celui-là. Oui. Je ne sais pas si on
5 est... on peut le projeter?

6 LE PRÉSIDENT :

7 Bien, peut-être qu'on peut présenter, Madame la
8 Greffière, la pièce B-0127, page 5, s'il vous
9 plaît. 127. Oui, B-0127.

10 Q. **[48]** Donc, vous faites référence à...

11 R. Oui.

12 Q. **[49]** ... l'écran projeté?

13 R. Oui.

14 Q. **[50]** Si on...

15 R. Oui.

16 Q. **[51]** ... vous montez... descendez un peu. Bon,
17 c'est ça. Voyez-vous, il y a trois cent quarante-
18 huit mille (348 000) pour l'installation des
19 canalisations et de la gestion de circulation, puis
20 l'autre, un cinq cent dix mille (510 000). Quand
21 j'additionne ça au... dans le fond, vous étiez
22 parti d'une approche avec un forage directionnel à
23 six cent quatre-vingt mille (680 000).

24 Je présume que dans ce contexte-là, les
25 canalisations étaient déjà incluses. Il y avait

1 certains services que... Parce que même si vous
2 avez changé de méthode, il y a quand même des coûts
3 qui devaient être transposés dans la méthode à
4 trancher. Dans le sens que les canalisations, ça
5 vous les prend. Il y a certains... Après, vous
6 aviez dû escompter. Fait que je faisais l'addition
7 des deux, puis je n'arrivais pas à exactement au
8 coût final du projet.

9 Puis là, je me posais la question : qu'est-
10 ce qui a fait cet écart-là? Est-ce que, dans le
11 fond, il y a eu d'autres frais qui ont été engagés?
12 Est-ce que... Tantôt, mon collègue a parlé
13 d'accélération. Est-ce qu'il y a eu des
14 réclamations de l'entrepreneur, des coûts d'impact
15 de réclamés par l'entrepreneur par rapport à ça?

16 R. À ma connaissance, ce qu'on voit à l'écran dans les
17 raisons du dépassement de coût ne sont pas... le
18 total n'est pas exhaustif. Parce qu'il voulait
19 donner une... t'sais, on n'est pas allé à la cenne
20 près, là. C'est ce que je comprends. Parce que
21 quand je regarde le tableau des coûts finaux, tous
22 les coûts sont dedans, à un point... Je ne peux
23 même pas lire. Un point...

24 Q. [52] À quelle pièce que vous faites référence?

25 R. Mais c'est quoi, celle-là?

1 M. NABIL EL MAJDOUB :

2 R. Est-ce que vous pouvez, Madame la Greffière, aller
3 à la page 3 de la même pièce? Sur ce tableau-là, on
4 avait fourni la première estimation qui a été faite
5 en mai deux mille vingt-quatre (2024), puis celle
6 révisée en septembre deux mille vingt-quatre
7 (2024). Et enfin, la colonne 4, on a fait ressortir
8 le coût réel du projet s'élevant à un million huit
9 cent vingt-huit (1,828 M).

10 Et là, vous voyez la répartition finale,
11 définitive des coûts entre les différentes
12 rubriques de coûts que le projet avait engendrés,
13 donc que ce soit le coût des entrepreneurs, des
14 matériaux. Donc, vous avez la première colonne,
15 tout le détail par rapport aux natures de coûts
16 inclus. Et pour compléter, les montants que vous
17 avez cités, Monsieur le Président, c'était
18 mentionné lors de la première lettre qu'on avait
19 déposée à la Régie pour l'informer du dépassement
20 constaté par rapport à l'estimation qui a été
21 faite.

22 Et on avait essayé de ressortir les
23 principaux facteurs expliquant ce dépassement-là et
24 on avait cité deux principaux éléments, à savoir
25 les trois cent quarante-huit mille dollars

1 (348 000 \$) découlant du retard, et puis les cinq
2 cent dix mille (510 000) découlant du changement de
3 la méthode. C'est-à-dire au lieu d'utiliser le
4 forage directionnel, on est allé par tranchées
5 ouvertes.

6 Mais ceci étant dit, le coût réel définitif
7 du projet, vous pouvez le trouver au niveau de la
8 page 3 - exposée actuellement - plus précisément au
9 niveau de la colonne 4.

10 Q. **[53]** Oui, mais ma question, même en me fondant sur
11 ce tableau-là, si je prends la ligne
12 « Entrepreneur » à quatre cent quatre-vingt-dix
13 mille (490 000) et j'ajoute les deux sommes que
14 j'avais identifiées à la page 5, qui donne huit
15 cent cinquante mille (850 000), mettons cinq cents
16 (500) plus neuf cents (900), on est à un point
17 quatre (1,4). Puis là, on termine à un point six
18 (1,6).

19 M. FRANCIS-OLIVIER JONCAS :

20 R. Il faudrait que je vous revienne sur tous les
21 détails, là. Je ne l'ai pas sous la main. Mais les
22 coûts qui sont dans le tableau qui sont là sont les
23 bons. Il n'y a pas eu de... comme vous avez
24 mentionné, de changement de la part du contracteur
25 parce qu'on était en... voyons, en « time and

1 materials ». Temps et matériel. Évidemment. Donc,
2 ce n'était pas des... ce n'était pas dû à des
3 charges qui sont venues plus tard ou quelque chose
4 comme ça. Mais pour avoir le détail exact, je
5 pourrais vous revenir là-dessus.

6 Q. [54] O.K. Donc, vous allez prendre un engagement de
7 nous fournir...

8 Mme SYLVIE DURAND :
9 Oui, s'il vous plaît.

10 R. Oui.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Q. [55] Parfait.

13 Mme SYLVIE DURAND :
14 C'est le quatrième engagement.

15
16 E-4 (EGQ) : Fournir les détails permettant de
17 justifier l'écart de coûts constaté
18 entre les tableaux de la page 3 et la
19 page 5 de la pièce B-0127
20 (Demandé par la Formation)

21
22 LE PRÉSIDENT :

23 Q. [56] Merci. Moi, je n'ai plus d'autres questions,
24 mais ma collègue a une autre question.

25

1 Mme SYLVIE DURAND :

2 Q. [57] Écoutez, Monsieur Joncas, à la suite de votre
3 réponse sur... quand vous constatez des erreurs,
4 est-ce que vous informez les... relevés
5 topographiques, j'avoue que je suis un petit peu
6 préoccupée par votre réponse. Monsieur Al Atroshi
7 vient juste de dire qu'il y a eu deux croisements
8 d'égouts, que c'est deux croisements de trop parce
9 que les risques associés à de tels croisements, je
10 pense que vous l'avez bien expliqué, hein, si du
11 gaz s'infiltré dans la maison puis qu'il atteint le
12 niveau de concentration magique de... ou
13 destructeur, là, c'est catastrophique. On ne voit
14 pas ça souvent dans le gaz, mais quand ça arrive,
15 ça marque les esprits.

16 Je comprends que ces relevés topographiques
17 là, je ne sais pas si c'est la Régie du bâtiment
18 qui réglemeute ça, puis je comprends qu'il n'y a
19 aucune obligation de la part de personne, mais j'ai
20 de la misère à concevoir qu'on peut se
21 déresponsabiliser, surtout que, peut-être dans
22 vingt (20) ans, vous allez vous retrouver là, puis
23 vous pourriez refaire la même erreur. C'est tout le
24 monde qui est concerné par ça, puis il me semble
25 que c'est tout le monde qui devrait contribuer à

1 éviter, à prévenir, comme votre stratégie
2 d'intégrité qui est... dont c'est l'objectif, à
3 contribuer à construire une base de données
4 topographiques la plus exacte possible.

5 Est-ce que ça doit relever du Code du
6 bâtiment? Est-ce que vous pourriez prendre des
7 mesures pour améliorer ça? Parce que ça relève
8 vraiment de l'intérêt public et de la sécurité
9 publique.

10 M. FRANCIS-OLIVIER JONCAS :

11 R. Bonne question. Bien, ce n'est pas... premièrement,
12 ce n'est pas tous les enjeux d'emplacements qui
13 sont à risque. Un câble de télécommunication, qu'il
14 soit un pied à droite ou à gauche, ça ne change pas
15 vraiment... pour cette entreprise-là ni pour la
16 sécurité des gens.

17 Deuxièmement, on est vraiment juste
18 responsable de nos infrastructures à nous pour
19 s'assurer qu'ils sont au bon endroit. Ça, c'est
20 notre responsabilité. Mais on collabore
21 régulièrement avec les agences externes, et
22 caetera, dont la Ville aussi, pour... avec le
23 Comité d'infrastructures, par exemple, et caetera,
24 pour avoir une bonne cohabitation dans les... dans
25 les rues.

1 Mais ça serait quelque chose qu'on pourrait
2 demander. Je ne sais pas si c'est... ce serait quoi
3 le mécanisme. Ça ne relève pas vraiment de nous
4 spécifiquement, là, mais... Je ne peux pas vraiment
5 répondre à cet aspect-là.

6 Q. [58] Je comprends. Est-ce qu'il existe... Puis là,
7 écoutez, moi, ça fait longtemps, je ne sais pas si
8 c'est encore à jour, mais je me souviens qu'il y
9 avait quelque chose qui disait : « Appelez avant de
10 creuser » pour justement localiser... T'sais, tu
11 creuses ton jardin, puis tu arrives, boum, sur...
12 Est-ce que ça existe toujours, est-ce que c'est
13 fiable, est-ce que vous contribuez à ça?

14 R. Donc, vous parlez des localisations. Absolument.
15 Avant de creuser, on doit avoir des localisations.
16 Maintenant, localisations, comme je l'ai dit
17 tantôt, une précision de un mètre (1 m) de chaque
18 côté de la localisation, quand une rue fait quinze
19 mètres (15 m) de large puis qu'il y a cinq, six
20 utilités, vous pouvez voir que, rapidement, on...
21 T'sais, c'est... quand on additionne les
22 incertitudes, ça fait beaucoup, beaucoup
23 d'incertitudes. Mais c'est la nature du travail
24 puis les localisations également.

25 Donc, c'est... oui, c'est un élément de

1 sécurité, avoir les localisations, absolument. On
2 s'assure de toujours en avoir avant de creuser.
3 Mais une localisation n'est pas nécessairement
4 un... une assurance que l'utilité est là où elle
5 devrait être.

6 Q. [59] O.K. Je vous remercie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est très bien. Nous n'avons plus d'autres
9 questions. Donc, nous allons libérer les témoins.
10 On vous remercie. Nous allons prendre maintenant
11 une pause. On va prendre une pause d'une demi-heure
12 (1,5 h) pour faire en sorte de déployer le système
13 pour le huis clos, pour être certain que tout est
14 correct. Donc, on va reprendre à dix heures
15 quarante-cinq (10 h 45).

16

17 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

18

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Je, soussignée, ROSA FANIZZI, sténographe
4 officielle, certifie sous mon serment d'office que
5 les pages qui précèdent sont et contiennent la
6 transcription fidèle et exacte des témoignages et
7 plaidoiries en l'instance, le tout pris au moyen de
8 la sténotypie, et ce, conformément à la Loi.

9 Et j'ai signé,

10

11

12

13



14

ROSA FANIZZI

15

RIOPEL GAGNON LAROSE